



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-298

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire

le samedi 3 août 2024 de 12 heures à minuit

le dimanche 4 août 2024 de 6 heures à 19 heures, complexe Basly

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Monsieur Laurent MOTHERON, président de Anarchy Team, domicilié à Isbergues au 46 rue de la Libération, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 3 août 2024 de 12 heures à minuit et le dimanche 4 août de 6 heures à 19 heures au complexe Basly.

ARRETE

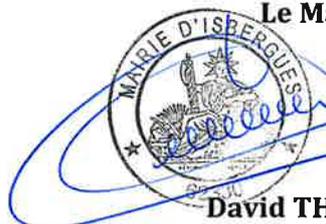
Article 1^{er} : Monsieur Laurent MOTHERON, président d'Anarchy Team est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un rassemblement automobile le samedi 3 août 2024 de 12 heures à minuit et le dimanche 4 août de 6 heures à 19 heures au complexe Basly.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **18 JUIL. 2024**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 18 JUIL. 2024